

THIONVILLE FENSCH AGGLOMERATION
Espace Cormontaigne
4, avenue Gabriel Lippmann - 57972 YUTZ Cedex

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER
Tél : 03 82 526 526

Luc

Demande déposée le 3 juin 2026 complétée le 4 septembre 2026

N° PC 057 041 2600005

Par : **SCI LE REMARQUABLE représenté(e) par
LICCARDI GUILLAUME**

Demeurant à : **70 rue Clémenceau
54640 TUCQUEGNIEUX**

Pour : **Rénovation d'un bâtiment avec changement de
destination**

Sur un terrain sis à : **1 rue Saint Gorgon
57710 AUMETZ**

Références cadastrales : **01 0039, 01 0038**

Surface de plancher : **0 m²**

Nombre de logements : **8**

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 14 mars 2014,
Vu la carte départementale d'exposition au phénomène retrait gonflement des argiles réalisée par le BRGM en août 2020 actualisée le 1er juillet 2026,
Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2004, révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30 septembre 2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15 novembre 2022,
Vu l'avis favorable de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE REGIE OM ET DECHETERIE en date du 25 juin 2026,
Vu l'avis favorable d'ENEDIS en date du 1 juillet 2026,
Vu l'avis favorable avec réserve de Syndicat Fensch Lorraine service assainissement en date du 1 juillet 2026,
Vu l'avis favorable avec réserve de Syndicat Fensch Lorraine service AEP en date du 8 juillet 2026,

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire **est accordé** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Les prescriptions émises par les différents services consultés, dans leurs avis joints en annexe devront être respectées.

Nota :

- Le projet se situe en zone d'aléa moyen / fort retrait-gonflement d'argiles.

Le

23 septembre 2025

Maire,
CAVALIERI Laurent



L'avis de dépôt de la demande d'autorisation susvisée a été affiché en Mairie en date du *23.09.2025*

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du *23.09.2025*